

Conditions générales de vente

Mise à jour: 01.07.2018



1. Généralités

- 1.1. Les présentes conditions générales de vente sont valables pour toutes les livraisons et prestations de FIRALUX DESIGN SA (ci-après désigné le vendeur). Les conditions générales de vente de l'acheteur ou une quelconque modification des présentes conditions de vente ne peuvent être valables qu'avec l'accord écrit du vendeur.
- 1.2. Les dessins, plans, devis ou autres documents rédigés dans le cadre d'une commande par le vendeur restent la propriété exclusive du vendeur et sont protégés par les droits d'auteur. En aucun cas ils ne doivent être divulgués à des tiers ou dupliqués.
- 1.3. Le vendeur se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales de vente. Les conditions générales de vente applicables seront celles en vigueur au moment de la signature de la commande.

2. Devis

- 2.1. Sans indication d'une durée de validité explicite, les devis établis par le vendeur sont sans engagement de durée, sauf en cas de vente.

3. Commandes

- 3.1. La signature de la commande vaut acceptation des présentes conditions de vente par le client.
- 3.2. Pour toute commande inférieure à 50 CHF, des frais de dossier de 20 CHF seront facturés
- 3.3. Après confirmation de vente par le vendeur, aucune modification ou annulation ne pourra être prise en compte sans accord mutuel et contre indemnisation complète du vendeur.
- 3.4. Les modifications apportées à la commande peuvent, selon leur importance, conduire à une actualisation du prix de vente et du délai de livraison.
- 3.5. En cas d'annulation, des frais de gestion d'un montant de 10% de la commande peuvent être facturés, avec un montant minimum de 10 CHF.

4. Prix

- 4.1. Tous les prix indiqués par le vendeur s'entendent hors TVA et sans ampoule et ne comprennent pas d'éventuelles taxes d'élimination des déchets ou de frais de port (sauf spécifié autrement).
- 4.2. Le vendeur se réserve le droit de modifier les prix à tout moment.

5. Livraisons

- 5.1. Les délais de livraison annoncés par le vendeur seront tenus dans la mesure du possible, mais ne sont pas contractuels, sauf spécification écrite contraire. Un éventuel retard de livraison ne donne droit à aucune indemnisation de quelque sorte que ce soit pour l'acheteur.
- 5.2. Le vendeur détermine le mode de livraison et peut effectuer des livraisons partielles.
- 5.3. En principe la livraison est faite à partir du siège social du vendeur.
- 5.4. D'éventuels frais d'emballage, de livraison et d'assurance sont à la charge de l'acheteur. Pour tout envoi par DPD / Poste suisse, les frais de port sont offerts à partir d'une commande de 1000 CHF H.T., sous condition d'un envoi en Suisse en priorité normale (DPD normal / Post A ou B).

5.5. Le traitement des déchets liés à l'emballage est à la charge de l'acheteur.

5.6. les marchandises voyagent toujours aux risques et périls de l'acheteur.

5.7. Les livraisons défectueuses ou incomplètes doivent être signalées au vendeur par écrit dans un délai de sept jours ouvrables après réception. Faute de quoi la livraison sera réputée conforme et acceptée.

6. Livraison d'échantillons

6.1. La livraison d'échantillons sera facturée. Un remboursement sera effectué pour tout retour d'échantillons, intacts, dans leur emballage d'origine, sous quatre semaines.

7. Retours

7.1. Les retours de quelque sorte que ce soit ne seront acceptés que dans leur emballage d'origine et après accord écrit préalable du vendeur.

7.2. Tous les retours (retour de marchandise stricto sensu ou échantillon) sont à la charge de l'acheteur.

7.3. Une copie de la facture ou du bulletin de livraison doit être jointe à tout retour (retour de marchandise stricto sensu ou échantillon).

7.4. Pour un retour de marchandise stricto sensu, des frais de control et d'administration d'un montant de 15% de la valeur de la marchandise seront facturés, avec un montant minimum de 20 CHF.

7.5. Pour les retours de marchandise stricto sensu, il faut joindre le formulaire Firalux de retour et réparation dûment rempli (disponible sur notre site www.firalux.ch ou en contactant notre siège social).

7.6. Les marchandises ayant fait l'objet de transformations ou de détériorations donneront lieu à une minoration de leur valeur initiale et ne seront remboursées que partiellement.

8. Garantie / Responsabilité

8.1. La garantie des luminaires et appareils est de 24 mois à compter de la date d'enlèvement ou d'envoi (la garantie ne couvre pas l'usure normale des pièces des luminaires et des starters). La garantie se limite à des manquements qui peuvent être imputés à une erreur de matériel, d'exécution ou de construction.

8.2. L'exécution de la garantie comprend la réparation ou le remplacement selon le choix du vendeur. Toute réhibition ou réduction par l'acheteur est exclue.

8.3. La garantie ne s'applique pas, si l'acheteur ou des tiers entreprennent des modifications ou des réparations sur la marchandise ni si les instructions de montage, d'utilisation et de soins ou d'autres recommandations du vendeur ou du fabricant n'ont pas été respectées.

8.4. L'utilisation d'accessoires ou de pièces détachées non autorisés entraîne une exclusion de garantie.

8.5. L'extension de la garantie à d'autres prises en charge ou indemnités est exclue. Sont en particulier exclu, les frais liés au démontage, remontage, éventuelles reprogrammations, ainsi que tout autre dommage possible.

8.6. La demande de garantie doit être faite par écrit

au vendeur, immédiatement après le constat des dégâts, avec mention de l'objet de la garantie et de la date de livraison, sinon les droits mentionnés sont perdus.

8.7. Les dépenses liées à la livraison (travaux de montage, etc.) sont expressément exclues de la garantie, dans les limites juridiquement admises.

8.8. Toute extension de la garantie à la prise en charge de dégâts matériels ou personnels est exclue dans les limites juridiquement admises.

9. Recommandations du vendeur et / ou du fabricant

9.1. L'acheteur est obligé de respecter et observer les instructions de montage, d'utilisation et de soins et les autres recommandations du vendeur ou du fabricant et de les rendre à un tiers (revendeur, etc.).

9.2. Si l'acheteur est un revendeur, il est obligé d'examiner avec soin les réclamations de son client et d'informer le vendeur tout de suite par écrit et en tout détail.

9.3. L'acheteur est obligé d'informer ses clients de la possibilité de conclure un contrat d'entretien et de maintenance pour que les conditions juridiques de la loi fédérale sur la sécurité des produits (LSP) peuvent être satisfaits dans tous les cas.

10. Conditions de paiement

10.1. Les factures sont à régler sous 30 jours, sans aucune réduction.

10.2. Après expiration du délai de 30 jours et sans aucun rappel, l'acheteur se verra facturer des intérêts de retard.

10.3. Le montant des intérêts de retard sera calculé en fonction de l'intérêt en vigueur pour un crédit en compte courant non couvert à la Banque Cantonale de Bâle Campagne.

10.4. Pour des montants supérieurs à 10'000 CHF, un acompte d'un montant pouvant aller jusqu'à 50% de la commande pourra être demandé par le vendeur. La livraison de la marchandise est susceptible d'être subordonnée au paiement de l'acompte.

10.5. Une réduction en échange d'une exigence quelconque de l'acheteur est exclue.

10.6. Les produits demeurent la propriété exclusive du vendeur jusqu'au paiement intégral. L'acheteur autorise dès à présent le vendeur à inscrire une réserve de propriété, en cas de non paiement, dans le registre prévu à cet effet au canton du domicile.

11. Divers

11.1. Si l'un ou l'autre des points des présentes conditions générales de vente s'avérait sans effet, toutes les autres dispositions conserveraient leur validité.

12. Litiges

12.1. Pour toute contestation, le tribunal de 4450 Sisach/Suisse sera seul compétent, sous réserve de renvoi vers une instance hors canton.

12.2. Le droit suisse est applicable.

Informations



Firalux Design AG – Catalogue Firalux

La gamme de produits Firalux vous est présentée dans nos catalogues et est caractérisée par un mix de nombreux classiques, ainsi que par des conceptions propres et des nouveautés. Tous les articles sont livrables depuis notre stock (sous réserve d'exception). Toute commande entrant jusqu'à 15 h, est traitée et expédiée.

Firalux - Online

Tous nos catalogues et ceux de nos représentations sont disponibles sur notre site Web www.firalux.ch. Les catalogues et un clé USB-Firalux peuvent également être commandés par notre formulaire de contact sur notre site Web.



Conseil et planification

Nos commerciaux sont présents dans toute la Suisse et vous présentent volontiers la gamme complète. Nous fournissons les architectes, les planificateurs de jardins, les architectes d'intérieurs et les installateurs électriques. Les luminaires Firalux sont également disponibles dans les commerces spécialisés ou peuvent être commandés auprès de son installateur électrique par le client final.

Faire l'expérience des luminaires Firalux

Une partie importante de nos luminaires, nouveautés y comprises, est régulièrement exposée lors des salons Giardina de Zürich et Ineltec de Bâle. Notre showroom de Böckten est également à votre disposition. Nous nous réjouissons de pouvoir vous accueillir à cet effet. Veuillez nous contacter auparavant afin de convenir d'un rendez-vous.

Généralités des catalogues

Les données techniques correspondent à l'état des choses lors de la mise sous presse, et nous nous réservons le

droit de toutes modifications. De légères variations des mesures indiquées peuvent survenir. Les illustrations dans nos catalogues sont réalisées par une impression quadrichrome. Le rendu de couleurs ne correspondra donc pas exactement à la réalité.

Droit

Le contenu de ce catalogue est protégé par le droit d'auteur. Ce catalogue invalide toutes parutions ultérieures. Sous réserve de toute erreur d'impression, changement de modèle et de prix ainsi que de variation de couleur.

INDICE D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Vous trouverez plus d'informations sur www.firalux.ch